

Le débat public a réuni jeudi 9 février plus de 300 personnes à Provins. Le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, porté par VNF, est soutenu par les élus locaux depuis plusieurs décennies.

L'extension du grand gabarit sur 27 kms depuis l'écluse de la Grande Bosse jusqu'au port de Nogent sur Seine ouvrirait l'accès aux ports du Havre et de Rouen ainsi qu'au futur canal Seine Nord Europe.

Le Parlement et l'Etat ont réaffirmé avec force en 2009 leur soutien à ce projet majeur en matière de développement économique et d'aménagement du territoire de l'est seine-et-marnais, aux confins des régions Bourgogne et Champagne-Ardenne.

Le Président de la République a confirmé le caractère indispensable de cette liaison lors d'un déplacement en Seine-et-Marne le 19 janvier 2009.

Cet engagement s'est traduit par la signature du Contrat de redynamisation de site de défense entre l'Etat, le Conseil général de Seine-et-Marne et la Communauté de communes du Provinois. Ce contrat mentionne explicitement le projet de mise à grand gabarit.

La loi du 3 août 2009 dite « Grenelle 1 » a clairement indiqué, dans son article 11, le caractère d'intérêt général de ce projet dont elle a fixé le calendrier du débat public qui, conformément aux dispositions législatives, a débuté avant la fin de l'année 2011.

Parmi les 5 scénarios étudiés par VNF, les élus du Pays du Grand Provinois se sont déterminés pour le scénario n°3 qui établit une continuité de l'axe de navigation sur l'ensemble du parcours à 2 500 tonnes.

Le trafic attendu à l'horizon 2020-2025 permettrait de reporter sur la voie d'eau chaque année, près de 30 000 camions et de réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre en économisant 5 000 T de CO2.

La Bassée constituant une zone humide d'importance majeure, les élus locaux considèrent que ce projet doit prendre en compte, de façon extrêmement précise, les impacts qu'il pourrait avoir sur le milieu naturel et la préservation du cadre de vie de ses habitants.

Le fonctionnement hydrologique de la vallée doit impérativement être respecté pour préserver cette zone humide et sa biodiversité, le tracé des méandres conservé tout comme les liens entre les noues et la Seine, la protection des berges assurée.

Nous considérons que ce projet est déterminant pour le développement économique d'un vaste territoire interdépartemental et interrégional, encore trop enclavé.

Les perspectives de développement dans le secteur de l'extraction de granulats et dans l'industrie agroalimentaire sont considérables sachant que le trafic sur ce tronçon a d'ores et déjà augmenté de 300% depuis l'an 2000. Seul un aménagement de la Seine permettra au territoire de tirer les bénéfices d'une activité fluviale en forte croissance.

Il est important, à côté du port de Nogent-sur-Seine, de favoriser la future zone d'activités portuaire de Jaulnes/Bray-sur-Seine portée par la Communauté de communes de la Bassée.

A plus long terme, la création d'une plateforme multimodale, embranchée fer sur le territoire du Grand Provinois peut être une réelle opportunité alors que l'Est du bassin parisien ne dispose pas, à ce jour, d'une telle plateforme.